



## COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 3 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février, à 19 heures 30, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le vingt-sept janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, 10 place Pobéguin à Cléguérec, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Marc ROPERS.

**ETAIENT PRESENTS** : ROPERS Marc, LE FORESTIER Maryvonne, TEFFO Christine, ROBIN Xavier, AUFFRET Martine, LE CRAVER Pascal, LE FLAO Christine, BURLLOT Jeanine, LE NECHET Rémi, MARTINET Marie-Thérèse, EUZENAT Marie-France, LORANS Michel, COSPEREC Nicolas, THOMAS David, DION-CHRISTIEEN Sandrine, CARIMALO RIOUX Caroline, CORVEC Quentin, RAFLE Michèle, LE DENMAT Pierre, LE LU Anne, LAMOURIC Thierry.

**ETAIENT EXCUSÉS** : LE MESTRALLIN Delphine (pouvoir à Mme LE FORESTIER), LE BELLER Christiane (pouvoir à M LE DENMAT Pierre)

**Est nommé secrétaire de séance** : Quentin CORVEC

### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 décembre 2016 : Pas d'observation

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : Convention de mise à disposition d'un cinémomètre (dispositif de contrôle de vitesse) par la Ville de Loudéac à la commune de Cléguérec : Autorisation de signature

**Marc ROPERS** : un point calendrier : Je vous demande de noter dès à présent les dates :

- du 07 mars, date du prochain conseil, qui sera dédié au PLUi, notamment par la présentation du PADD
- et le 30 mars, autre conseil consacré aux finances.

#### 01-2017 Démission d'un conseiller municipal : Installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 20 janvier 2017, Monsieur Jean-Claude NEDELEC l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal. Cette démission est motivée par son départ de la région pour raison professionnelle.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Morbihan en a été informé.

Par courrier en date du 31 janvier 2017, Monsieur LE PARC Jean-Michel, suivant immédiat sur la liste « Avec vous continuons pour Cléguérec » a fait part de son refus d'exercer son mandat

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame RAFLE Michèle, suivante sur la liste « Avec vous continuons pour Cléguérec » dont faisait partie Monsieur Jean-Claude NEDELEC lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

#### 02-2017 Formation d'un groupement de commandes entre communes membres de Pontivy Communauté pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales

Pontivy Communauté a créé un service « ATESAT » afin d'apporter une aide technique aux communes dans la définition de leurs besoins en matière d'entretien de la voirie communale, d'élaboration des cahiers des charges techniques et des dossiers de consultation des entreprises, ainsi que pour le lancement des appels d'offres correspondants.

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, les communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Séglien et Silfiac ont décidé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des marchés publics et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement, pour les années 2017 à 2019.

Le montant global des dépenses pour l'ensemble du groupement est estimé à **423 700 € TTC** pour l'année 2017. Le montant des dépenses d'entretien de voirie pour Cléguérec est de **150 000 € TTC** pour 2017.

Vu l'article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes,

Considérant qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement ;

Considérant la nécessité de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement :

**Marc ROPERS** : La proposition c'est que je sois titulaire et Martine AUFFRET la suppléante.

L'année dernière nous n'étions pas dans le groupement, car on a privilégié les travaux de la RD15, mais cette année on retourne sur notre programme voirie communale.

Cléguérec sera la commune pilote, l'objectif étant évidemment de tirer les prix.

**Martine AUFFRET** : La commission voirie s'est réunie la semaine dernière. Le budget n'est pas encore voté donc il était difficile de définir notre budget voirie mais, puisqu'on nous le demandait pour pouvoir passer les appels d'offres, on a fait nos propositions ; vous recevrez bientôt le compte rendu.

**Pierre LE DENMAT** : Le fait de passer dans un groupement de commandes ne nous oblige pas à lancer des marchés, c'est simplement une procédure qui permet de mutualiser, c'est une enveloppe qui est estimée.

**Martine AUFFRET** : Oui, malgré tout le technicien de l'ATESAT nous a demandé de nous rapprocher de ce que nous allions faire.

**Pierre LE DENMAT** : Oui car les entreprises qui vont répondre au marché vont répondre dans l'espoir d'avoir 423 700€. Si on leur dit après que c'est 200 000€ de travaux, ça ne va pas le faire.

**Martine AUFFRET** : Éric LE DENMAT, le technicien de l'ATESAT, vient dans les communes pour voir les routes prioritaires ensuite il rédige un cahier des charges et fait une estimation des travaux et c'est à partir de là que nous établissons nos priorités par rapport au budget que nous nous sommes donné.

#### **Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

1) **De créer** un groupement de commandes composé des communes désignées ci-dessus, et d'y adhérer ;

2) **D'approuver** la désignation de la commune de Cléguérec comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

3) **D'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de création du groupement de commandes ;

4) **De procéder** à l'élection des membres de la C.A.O représentant la commune, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :

**Monsieur ROPERS Marc est élu membre titulaire  
Madame AUFFRET Martine est élue membre suppléante**

5) **D'approuver** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

6) **De s'engager** à exécuter avec l'entreprise retenue le marché dont la commune est partie prenante,

7) **De s'engager** à régler les sommes dues au titre de ce marché et à les inscrire préalablement au budget.

8) **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer le marché avec le candidat retenu.

### 03-2017 Renouveau Adhésion à l'association « l'Art dans les Chapelles »

**Considérant** la volonté des élus de Cléguérec de reconduire son adhésion à l'association « l'Art dans les Chapelles » afin de valoriser le patrimoine de la commune :

**Christine TEFFO** : En 2016, c'était la 25<sup>ème</sup> édition.

L'année dernière, il y a eu une baisse de la fréquentation à la chapelle de la Trinité ; en 2014 et 2015 on était à environ 2000 visites, en 2016 il y a eu 1600 visites.

Plusieurs hypothèses à cela :

- Les circuits ont été redéfinis, car il y a des communes qui sont sorties du programme. J'avais déjà dit que la chapelle de la Trinité était très excentrée et on voit nettement les chiffres entre la chapelle du Moustoir à Malguénac qui était juste avant dans le programme et la chapelle de Pontivy qui était juste après, il y a une perte 500/600 visites.

- Il y a eu des soucis à Kerbédic : les panneaux ont été volés quatre fois et n'ont jamais été retrouvés, du coup les visiteurs se sont perdus et se sont retrouvés sur Ste Tréphine. De plus, il n'y a pas de fléchage au niveau du bourg.

- Nous avons eu deux journées de fermeture, une sur un malentendu sur le planning avec un bénévole.

Cette année les circuits vont être reconsidérés pour être plus cohérents, il y en aura quatre.

Cette manifestation permet d'ouvrir la chapelle de la Trinité. Sur la commune nous avons 8 chapelles, 7 d'entre elles sont fermées 364 jours par an.

Sur Cléguérec on emploie 2 guides et, depuis plusieurs années, le choix est de faire appel aux bénévoles pour réaliser un accueil toutes les semaines, le but étant aussi d'associer les gens du quartier, du comité.

Les salaires des guides sont revenus pour la mairie à 4 400€ charges comprises.

Cette année l'artiste sera une femme : Fabienne GASTON DREYFUS

Un dernier point sur les retombées, car c'est un engagement financier qui n'est pas négligeable : c'est une manifestation qui coûte certes pour la commune, mais nous n'avons pas énormément de choses qui font venir les touristes qui vont plutôt à Pontivy ou à Guerlédan. Les retours que j'ai pu avoir du logeur des chambres d'hôtes de Beauregard, c'est que ça lui a permis d'avoir des touristes, plutôt étrangers, venu spécialement pour l'Art dans les Chapelles

Cette année il est proposé de faire le vernissage dans la cour du château de Beauregard, une façon aussi de faire connaître Cléguérec.

**Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**De renouveler** son adhésion à l'association « l'Art dans les Chapelles » pour l'année 2017 ;

**Dit que** l'adhésion pour l'année 2017 s'élève à 1000.99 € ;

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion ;

**Dit que** les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget

### 04-2017 Adhésion à la charte d'engagement EcoWatt

L'enjeu d'EcoWatt Bretagne est d'alerter la population bretonne sur les risques de coupures lors des pics de consommation électrique en hiver, et d'inciter les EcoW'acteurs bretons à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

Depuis l'hiver 2010, les fondateurs de la démarche EcoWatt (RTE, la Préfecture de Région Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, l'ADEME et ENEDIS) ont décidé de mettre à disposition de toutes les collectivités bretonnes une charte d'engagement.

Pour la commune de Cléguérec, l'adhésion à cette charte se concrétisera au travers de 5 engagements :

- 1- Inscrire la collectivité au dispositif d'alerte EcoWatt ;
- 2- Nommer au sein la collectivité un « Ambassadeur EcoWatt » qui assurera la promotion de la démarche ;
- 3- Procéder aux « bons gestes énergie », notamment en période d'alerte ;
- 4- Informer les agents sur des actions de sensibilisation en interne ;
- 5- Relayer l'information et valoriser l'engagement de la commune auprès des administrés.

**Michel LORANS** : Pour l'éclairage public comment allons-nous faire pour l'éteindre alors que nous n'avons pas la maîtrise ?

**Marc ROPERS** : C'est un problème sur lequel on se penche depuis des années, nous sommes en train de voir avec le SDEM pour avoir justement la main sur tout ça et il y a certainement des solutions pour prendre la main.

**Michel LORANS** : Pour reprendre la main oui, car avant c'était les communes qui géraient leur temps d'éclairage et en fonction de la saison, je me rappelle que c'était un employé municipal qui passait dans les villages pour régler les horloges et maintenant on ne peut plus rien faire.

**Martine AUFFRET** : les réseaux sont plus complexes qu'avant et plus nombreux.

**Marc ROPERS** : N'empêche que nous pouvons agir manuellement, on l'a fait cet été ; on ne l'avait pas communiqué c'était un essai, par exemple au Touldouar, au Cosquer... Ça a été fait pendant l'été jusqu'en septembre quand la nuit tombe un peu plus tôt. C'est vrai que progressivement on va s'y pencher sérieusement pour réduire l'éclairage public.

**Xavier ROBIN** : Par contre, on a la main sur les bâtiments communaux, le but est d'enclencher la démarche et d'informer la population, mais c'est vrai que c'est encore mieux si nous sommes exemplaires.

**Michel LORANS** : Au niveau des éclairages publics ce sont des éclairages économes ?

**Xavier ROBIN** : il y avait une étude qui avait été faite en 2011. Globalement le parc est vieillissant.

**Pascal LE CRAVER** : En plus nous sommes confrontés au remplacement, il y a des lumières que nous ne pouvons même plus remplacer, les ampoules n'existent plus, il faut donc changer le luminaire.

Au niveau de la maison de santé tout est à LED

**Pierre LE DENMAT** : Nous avons combien de points lumineux sur l'éclairage public extérieur, de lanternes ?

**Pascal LE CRAVER** : 230

**Pierre LE DENMAT** : Car c'est le nombre qui peut conditionner la possibilité d'être conventionné avec une société, d'avoir un contrat et qui prévoit des renouvellements.

**Pascal LE CRAVER** : Nous avons eu une estimation de 234 000€ si on devait tout changer

**Marc ROPERS** : Il y a quelques années on avait dit qu'avec le budget panneaux photovoltaïques (normalement on ne peut pas l'utiliser comme ça, on s'était arrangé avec le trésorier payeur) les bénéfices sur ce budget pouvaient être répartis pour justement remplacer des lanternes progressivement. Normalement on devrait arriver assez vite au bout.

**Pascal LE CRAVER** : De plus, Morbihan Energie incite à utiliser des mesures incitatives. L'année dernière il faisait 50% de subventions sur 10 points lumineux.

**Martine AUFFRET** : Concernant les bâtiments communaux, les lumières des issues de secours sont obligatoirement toujours allumées, et elles sont très visibles. Parfois on nous interpelle en nous disant qu'il y a encore de la lumière dans nos bâtiments mais c'est normal, on ne peut pas les éteindre. C'est le cas dans la salle des sports.

**Pierre LE DENMAT** : Ça n'empêche pas des oublis. Quelques fois, de chez moi, je vois des lumières allumées toute la nuit à la mairie.

### **Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire à inscrire la collectivité au dispositif d'alerte « EcoWatt » et à signer la charte d'engagement correspondante.

### **05-2017 Avis sur la procédure d'aménagement foncier à Séglien**

Une procédure d'aménagement foncier est en phase de lancement sur le territoire de SEGLIEN.

Le principe même de cette procédure et son périmètre d'application ont récemment été soumis à enquête publique, à l'initiative d'une commission communale d'aménagement foncier. Le dossier d'enquête, le rapport du commissaire enquêteur et le procès-verbal de la commission communale d'aménagement foncier sont disponibles, pour consultation, en mairie.

La pré-étude d'aménagement foncier réalisée avant l'enquête publique a mis en évidence le fait que potentiellement, des effets de la procédure envisagée sur SEGLIEN pourraient être ressentis sur la commune de CLEGUEREC.

A ce titre, et en application des dispositions de l'article R-121-21-1 du code rural, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier :

### **Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**D'émettre** un avis favorable sur la procédure d'aménagement foncier de SEGLIEN.

## 06-2017 Convention de mise à disposition d'un cinémomètre (dispositif de contrôle de vitesse) par la Ville de Loudéac à la commune de Cléguérec – Autorisation de signature

**Marc ROPERS** : Comme je l'ai dit aux vœux du Maire, nous avons fait l'acquisition de deux radars pédagogiques comme celui à l'entrée de bourg route de Pontivy.

Le but est de faire de la pédagogie, ce n'est pas d'arrêter tout le monde en excès de vitesse.

On a convenu de ne pas acheter de cinémomètre, car ça a un coût non négligeable (5000€), mais de mutualiser avec une autre commune.

La Police Municipale de Loudéac est dotée d'un cinémomètre permettant d'effectuer des contrôles de vitesse des véhicules, tant préventifs que répressifs. Cet appareil est homologué et étalonné annuellement.

La Police Municipale de Cléguérec souhaite également faire des contrôles de vitesse sur son territoire, l'objectif étant de lutter contre l'insécurité routière en intervenant sur la vitesse, facteur important d'accidents.

Aussi, il a été convenu avec le Chef de service de Police Municipale de Loudéac, la mise à disposition de leur cinémomètre à la commune de Cléguérec. Ce prêt sera formalisé par une convention définissant les conditions dans lesquelles la Ville de Loudéac met à disposition le matériel à la commune :

- La fréquence des prêts est fixée à 3 jours par mois.
- Durée du prêt : 1 an à compter de la signature de la convention, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.
- Modalités financières :
  - Redevance annuelle de 250€ ;
  - Participation à la maintenance annuelle du matériel au prorata du temps d'utilisation ;
  - En cas de panne du matériel, le coût de réparation sera assumé par la Ville de Loudéac qui refacturera 15% de ce coût à la commune de Cléguérec.

Pour mener à bien cette mise à disposition, la Commune doit s'engager par un document contractuel. Il convient donc de signer la convention de mise à disposition du cinémomètre ;

**Christine TEFFO** : Il est important de savoir que la commune n'encaisse pas les amendes.

**Marc ROPERS** : Il doit se dire aussi dans certains lieux publics qu'il y a eu quelques amendes récemment mais je trouve, entre nous, que ce n'est pas volé. En général il y a des avertissements. Joël fait un travail remarquable car il fait beaucoup de prévention, donne beaucoup d'avertissements et il y a des jours où les avertissements ne suffisent plus.

Mais c'est bien de souligner que les sommes des contraventions vont à l'Etat, ensuite nous avons des subventions appelées « subventions des amendes de police ». On a perçu cette année 7 500€ (enveloppe départementale pour les communes de moins de 10 000 habitants) pour les travaux de la RD15.

Lors des conseils d'école on me parle de la vitesse, on nous a signalé des vitesses effarantes, donc nous avons commencé sans le cinémomètre sur la route de l'école.

**Martine AUFFRET** : De même sur la départementale où la limitation à 70km/h n'est pas respectée, les habitants en ont marre, ils viennent en mairie, on reçoit des courriers « on ne peut pas sortir de chez nous ». Joël a fait des contrôles avec des radars pédagogiques il a enregistré des vitesses 2 fois supérieures à la limitation.

**Michel LORANS** : Ce serait quand même bien qu'il y ait un avis dans la presse pour dire qu'il va y avoir des contrôles de vitesse à une période donnée.

**Martine AUFFRET** : C'est un débat...

**Nicolas COSPEREC** : C'est obligatoire, quand les policiers font des contrôles sur l'axe Lorient-Quimper, ils doivent prévenir à l'avance qu'ils y sont tels jours. On l'entend à la radio

**Pierre LE DENMAT** : Je ne connais pas la réglementation je ne sais pas si c'est obligatoire mais pour moi quand ils le disent c'est sous forme de prévention comme les panneaux annonceurs de radars fixes.

Il peut y avoir un débat sur le fait ou non de dire que sur telle période il y aura des contrôles radars.

**Thierry LAMOURIC** : Pas plus tard qu'hier le maire de NOYAL-PONTIVY a lui-même verbalisé au niveau des écoles. A un moment donné, à force de faire de la pédagogie, tu es obligé d'arriver à la répression

**Marc ROPERS** : C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Dernièrement il a eu des excès de stationnement à contre-sens, sur le trottoir, en plein passage clouté, c'est 135€ d'amende.

On ne donne pas les dates officielles.

On va associer le Conseil Municipal des Enfants.

## **Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un cinémomètre par la Ville de Loudéac à la commune de Cléguérec ainsi que tout document afférent à cette affaire

### **Information des décisions du maire prises par délégation du maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**04-01-2017 DEC2017-01** : Demande de subvention au titre du dispositif amendes de police 2017 : Aménagement quais de bus rue du stade et installation radars pédagogiques.

**13-01-2017 DEC2017-02** : Clôture régie de recettes médiathèque n°2279

**13-01-2017 DEC2017-03** : Création d'une régie d'avance et de recettes Centre Culturel n°22712

**18-01-2017 DEC2017-04** : Convention multi-services 2017-2018-2019 FDGDON du Morbihan

**Martine AUFFRET** : Cette convention nous permet de pouvoir mettre en place tout ce qui concerne la lutte contre les nuisibles : les ragondins, les frelons asiatiques, les rats ... nous avons des prix intéressants pour avoir du raticide ou des services moins chers, des prêts de cages pour les ragondins et une homologation des personnes qui le font. La prochaine formation pour les taupes a lieu bientôt ; il faut s'inscrire à l'accueil de la mairie.

**27-01-2017 DEC2017-05** : Demande de subvention au Département du Morbihan au titre du programme de solidarité territoriale pour la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux maison de santé.

### **Questions et informations diverses**

#### **Maison de santé :**

**Marc ROPERS** : Concernant l'avancement des travaux de la maison de santé, la pharmacie a déménagé il y a quelques jours. La maison de santé devrait ouvrir courant avril. Les travaux suivent leurs cours, nous en sommes au carrelage.

Nous avons fait un peu d'enrobé pour le stationnement des voitures. Nous ferons les travaux de finition de voirie une fois que Lorient Habitat aura terminé les logements.

**Anne LE LU** : Peut-on avoir des informations sur le taux d'occupation car nous n'en avons pas reparlé depuis très longtemps.

**Marc ROPERS** : Aujourd'hui concernant les médecins nous en avons trois sur la commune mais deux intégrerons la maison de santé car le Docteur Kergaravat a décidé de prendre sa retraite fin juin et son remplaçant aussi.

De plus, il y a :

- le dentiste,
- les deux cabinets infirmiers,
- le SADI, le SIAD,
- l'ostéopathe,
- l'orthophoniste : Mr CAER, qui exerce à Mûr de Bretagne mais qui habite Cléguérec, va venir dans un premier temps 1 à 2 jours semaine,
- un pédicure/podologue : 1 journée à la semaine,
- une diététicienne : 1 journée à la semaine,
- un sophrologue : 1 journée à la semaine,
- une psychologue : 1 journée à la semaine et
- une sage-femme une journée à la semaine.

Ça c'est au départ. Nous sommes très actifs pour le recrutement d'un nouveau médecin, par annonce voire par la réalisation d'une vidéo sur le projet... Nous n'avons pas encore de devis. Nous en discuterons en commission communication.

Les médecins auront un secrétariat commun, ils s'en occupent.

**Xavier ROBIN** : Une information à repréciser : la pharmacie est bien un projet privé, c'est important, elle ne rentre pas dans la maison de santé. On entend depuis la semaine dernière que c'est la commune qui a financé la pharmacie et ce n'est absolument pas le cas.

**Marc ROPERS** : Quand nous avons fait l'acquisition du site, nous avons revendu une partie du terrain (340m<sup>2</sup>) à la pharmacie, le prix incluait au prorata tous les frais que nous avons pu avoir.

**Caroline CARIMALO** : il y a quelques doléances des commerçants qui sont dans le centre bourg.

**Marc ROPERS** : Effectivement mais ce n'est pas moi qui ait demandé à la pharmacie de déménager même si on en est très content. La pharmacie était à l'étroit (discours du pharmacien) et M. et Mme Bondoux cherchaient déjà un nouveau local.

**Caroline CARIMALO** : Il faut aussi comprendre les commerçants.

**Pierre LE DENMAT** : C'est clair que c'est un des problèmes qu'on pouvait imaginer avec la localisation de la maison de santé, le fait qu'on aille déstabiliser le centre bourg, plus des événements imprévisibles comme la fermeture de la boulangerie, c'est vrai que ça inquiète car le centre bourg va être fortement dévitalisé.

**Marc ROPERS** : La boulangerie, on sait bien ce qui s'est passé et vous savez aussi qu'il y a des rumeurs de reprise. Il ne faut pas noircir le tableau non plus.

**Pierre LE DENMAT** : Ce n'est pas le noircir mais c'est une inquiétude.

Comment redynamiser ? Assurer le marché du samedi, créer de l'animation, il y a peut-être des réflexions à avoir...

**Marc ROPERS** : Nous sommes sur ce projet depuis 6 ans, on a cherché divers endroits : à côté de chez le kiné, sur le paddock, à l'ancienne gendarmerie...

Lors de l'approbation du PLU en 2014, on a mis une préconisation « tout commerce sur la place Pobéguin qui ferme ne peut être repris qu'en commerce », il ne peut pas finir en appartement.

**Martine AUFFRET** : Cette maison médicale va aussi nous amener une nouvelle clientèle des bourgs alentours.

**Christine TEFFO** : De même que pour la maison des associations avec la salle de musculation on voit des gens de Guémené, de Pontivy, ...

**Caroline CARIMALO** : Les commerçants se sentent un peu laissés-pour-compte. Ils ont l'impression de ne pas être compris. C'est peut-être un problème de communication.

**Marc ROPERS** : Quand la jeune coiffeuse s'est installée moi j'ai trouvé que c'était pas mal. Il y en a qui ont dit que ça faisait de la concurrence... Il faut savoir ce que nous voulons aussi !

**Pierre LE DENMAT** : Et justement les rumeurs, avez-vous connaissance des projets, sans vraiment les dévoiler, à la place de la pharmacie, de la boulangerie ?

**Marc ROPERS** : Oui j'ai des rumeurs d'une autre boulangerie.

J'ai vu le propriétaire de la pharmacie je n'ai pas encore eu de confirmation.

**Maryvonne LE FORESTIER** : il y a eu un tas de rumeurs, comme quoi ça allait être un nouveau salon de coiffure.

**Marc ROPERS** : Il y a une rumeur qui n'est plus une rumeur, c'est une vérité, c'est le développement de Carrefour Contact. On va avoir des précisions dans le mois sur un futur calendrier, naturellement on vous tiendra au courant.

**Pierre LE DENMAT** : Sur la construction des logements sociaux au niveau de la maison de santé par Lorient Habitat, quel est le calendrier ?

**Marc ROPERS** : Normalement occupation pour le mois de juillet.

Là aussi il y a beaucoup de demandes qui sont transmises à Lorient habitat mais nous pourrons participer aux attributions.

**Pierre LE DENMAT** : J'ai été voir le chantier de l'extérieur. J'ai trouvé que la surface privative de chacun des bâtiments est très petite et très proche des bâtiments d'à côté. Il faut peut-être attendre que ce soit fini...

**Xavier ROBIN** : Nous sommes d'accords mais c'est un projet mené par Lorient Habitat

**Martine AUFFRET** : Nous n'avons pas la main dessus

**Pierre LE DENMAT** : Non mais c'était justement un des éléments que vous aviez annoncé comme étant un équilibre global de l'opération qui justifiait la localisation car il n'y avait pas que la maison de santé et la pharmacie mais aussi les logements sociaux...

**Marc ROPERS** : Non, nous avons été accompagnés par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne qui ne s'engage dans des opérations comme celle-ci que si nous construisons des logements sociaux en même-temps, donc il portait le foncier et je leur avais dit que ça allait être très compliqué de trouver un bailleur social, Bretagne sud Habitat a refusé de venir sur Cléguérec. C'est donc Lorient Habitat qui a pris le pas.

Ça ne coûte rien à la commune si ce n'est le fait qu'il fallait fournir le terrain et les subventions sont versées par Pontivy Communauté dans le cadre des dotations aux bailleurs sociaux (2 000€ par appartement)

**Pierre LE DENMAT** : Qu'il y ait des logements c'est très bien. C'est juste qu'effectivement Lorient Habitat a considéré qu'il fallait 7 logements, c'est le nombre qui a peut-être justifié pour eux l'équilibre mais qui paraît plus adapté à un milieu urbain qu'à Cléguérec.

**Maryvonne LE FORESTIER** : Mais avec le PLUi de demain c'est complètement dans l'air du temps.

**Marc ROPERS** : On est à 14 habitations par hectare, et donc ça permet aussi de faire la moyenne par rapport au lotissement du Château d'Eau où on disait aussi que les lots étaient trop petits. On est agréablement surpris, une maison est en construction, un lot est réservé, un autre lot presque vendu... Un autre terrain vient également d'être vendu au lotissement « Park Dosten ».